Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Usurpation d'identite dans un cadre familiale

Par Kirikov

Bonjour,

Je vous expose mon problème. Je précise que je vis actuellement hors de France et que le "sous-jacent" est un véhicule dont j'ai laisse les clé et les papiers a un membre de ma famille, que j'appelle ici Norbert pour simplifier la lecture.

J'ai été victime d'une usurpation d'identité de la part commis par de Norbert:

- suite a une infraction au code de la route au volant de mon véhicule, Norbert a payer l'amende sans rien me dire, je me retrouve donc avec 4 points de moins sur mon permis.

- Norbert s'est approprie mon véhicule, il a pour cela imite ma signature pour signer l'acte de vente et au passage résilié mon contrat d'assurance.

Étant donne que ces délits ont lieu dans le cadre familiale, j'ai longtemps hésite a porter plainte, mais il est difficile de laisser de tels actes sans réponses. J'aurais préféré un règlement a l'amiable (compensation financière), mais je sais que Norbert ne réagira pas si aucune plainte n'est déposé,

Ma question:
Si je dépose plainte, que la pression (amende et risques de prison - même avec sursis) est telle que Norbert accepte de transiger, pourrais-je simplement retirer ma plainte sans autre conséquence pour Norbert.
Ou est-ce que la nature des faits (usurpation d'identité, vol) font que "l'institution judiciaire" voudra de toute façon poursuivre Norbert?
Car si moi je souhaite simplement "donner une lecon" et eviter toute récidive, je ne sais pas quel parcours va prendre cette plainte.

Merci pour vos réponses

Salutations